

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 septembre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2020-04-35 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE POUR LE COLLECTIF DES ARTISTES DU TOULOUS**

DATE DE CONVOCATION : 3 SEPTEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes à BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André (départ à compter de la 2020.04.03), PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.04.02), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, DIDIER David (ayant la suppléance de WINIARSKI Patricia), MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, NOISSETTE Michel, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard ayant la procuration de ERZEN Gérald), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier, ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.04.02), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, KNAPEK Patrice, WINIARSKI Patricia, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	4 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 64 présents. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 66 présents. De la 2020.04.03 à la fin : 65 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 68 votants. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 70 votants. De la 2020.04.03 à la fin : 69 votants

Genèse du collectif et proposition

En raison des difficultés économiques liées à la situation sanitaire actuelle, 7 structures professionnelles du domaine du spectacle se sont réunies, en juin 2020, au sein du collectif « les artistes du toulouais ».

Le collectif estime à 141 000 € la perte de chiffre d'affaire global pour les 7 structures ce qui représente en moyenne plus de 32% du chiffre d'affaire annuel.

Face à cette situation inédite, le collectif a décidé de proposer un évènement collectif qui s'articule autour de 7 spectacles vivants joués à plusieurs reprises sur les territoires de la CC2T et de ce CC du Pays de Colombey Sud Toulouais. Sur le territoire de la CC2T, l'évènement se déroulera le dimanche 27 septembre à Royaumeix.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Relancer l'activité économique des entreprises culturelles grâce à un évènement collectif rémunéré,
- Promouvoir les activités et les rendre visibles aux futurs clients,
- Interpeller et mobiliser les collectivités autour du sujet de la politique culturelle,
- Favoriser le lien social en respectant les consignes sanitaires (les propositions de spectacles sont spécifiquement adaptées aux mesures sanitaires).

Budget prévisionnel de l'évènement

BUDGET SPECTACLES

Collectif artistes du Toulouais - 2 journée festives - 7 spectacles

DEPENSES			RECETTES	
Contrat cession spectacles TTC	15810,00		Communauté Communes Pays Colombey	10000,00
Frais annexes (déplacements, repas)	2130,00		Communauté Communes Terres Toulouaises	10000,00
Régisseur Général	1000,00		Conseil Départemental 54	3500,00
Déplacements musiciens amateurs	300,00			
SACEM SACD	1840,00		Contribution solidaire des spectateurs	500,00
Frais administratifs divers	780,00			
Matériel divers masques, alcool hydroalcoolique	440,00		Contribution Compagnies	3150,00
Communication	1700,00			
Contribution des 7 Compagnies *	3150,00			
TOTAL	27150,00		TOTAL	27150,00

* Réduction du cout du spectacle par les 7 compagnies, coordination, etc.

Dispositif et règlement de subvention pour les projets associatifs

En 2020, de nombreuses manifestations ponctuelles ont été annulées en raison de la situation sanitaire. Le budget 2020 prévoyait une enveloppe globale de 46 000 € de subvention. Le reliquat de subvention permet de financer le projet du collectif des artistes du toulouais.

Par ailleurs, ce projet associatif est conforme aux critères d'éligibilité mentionnés dans le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26

du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets associatifs répondant aux critères suivants :

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté,
- Un projet en corrélation avec les compétences exercées par la collectivité.

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,

Vu l'examen en bureau communautaire du 27 août,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour le collectif des artistes du toulousain,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile au versement de la subvention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX